



DÉCRET

**NOUS, JEAN-LUC GARIN, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET L'AUTORITÉ DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE**

Considérant les nécessités pastorales du Diocèse de Saint-Claude,

Considérant l'ampleur du défi missionnaire d'aujourd'hui,

Considérant la démarche synodale entreprise dans le Diocèse depuis novembre 2023,

Considérant les nombreuses réflexions et consultations ayant eu lieu dans tout le diocèse,

Considérant que les circonstances de lieux, des éléments d'ordre sociologique et pastoral invitent à revoir l'organisation territoriale du diocèse, avec comme objectif l'intégration des activités des ministres ordonnés dans une pastorale d'ensemble,

En application des dispositions du canon 374 § 2 du Code de Droit Canonique,

DÉCRÉTONS

la création de vicariats forains (doyennés) par la réunion de plusieurs paroisses voisines,
savoir

1 – DOYENNE JURA-NORD

Il regroupera les paroisses suivantes :

- Paroisse de la Sainte-Famille de Dole**
- Paroisse Notre-Dame de Serre et Chaux**
- Paroisse de Chaussin Saint-Aubin**

2 – DOYENNE JURA-EST

Il regroupera les paroisses suivantes :

- Paroisse du Nord Revermont
- Paroisse Notre-Dame des Plateaux

3 – DOYENNE JURA-SUD

Il regroupera les paroisses suivantes :

- Paroisse Saint-Désiré de Lons-le-Saunier
- Paroisse Notre-Dame des Monts et des Lacs
- Paroisse de la Sainte-Famille en Petite Montagne
- Paroisse Saint-Michel Archange en Sud Revermont

4 – DOYENNE DU HAUT-JURA

Il regroupera les paroisses suivantes :

- Paroisse de Saint-Claude Saint-Lupicin
- Paroisse Notre-Dame du Haut-Jura

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Poligny en trois exemplaires originaux, sur deux pages,

Le quinze janvier deux mille vingt six,
sous Notre seing et Notre sceau et avec le contreseing de Notre Chancelier.

Monseigneur Jean-Luc Garin
Évêque de Saint-Claude



Abbé William Goyard
Chancelier